



Besoin de conseil - achat d'une voiture volée dans un garage

Par **Marnaise**, le **30/04/2009** à **11:46**

Bonjour,

J'ai acquis un véhicule acheté à crédit auprès d'un professionnel de l'automobile. Un mois plus tard, je suis contacté par le service de la BRB m'informant que la voiture est un véhicule volé maquillé issu d'un trafic européen de voiture volé.

Cette affaire est passée en justice et j'ai été reconnu acheteur de bonne foi donc nous pouvions récupérer la voiture qui a été placée sous scellé pendant plusieurs mois.

Après décision de justice, j'ai contacté le procureur de Paris pour lui demander de lever le scellé sur le véhicule car lui seul a le pouvoir de le faire.

Le Procureur a décidé de ne pas nous restituer le véhicule sous prétexte que celui-ci n'a pas été réclamé alors que j'ai tout fait pour le récupérer.

Sous prétexte que celui-ci n'a pas été restitué 6 mois après la décision, celui-ci devient la propriété de l'Etat.

Que puis-je faire, à ce jour je me vois rembourser un crédit automobile de 20 821 euros pour un véhicule que je ne possède pas ?

Il doit sûrement y avoir une solution dans ce genre d'affaire, je me sens abusé par un système qui prend des décisions à la légère sans prendre en compte que ce véhicule a été acheté par une personne et que ce véhicule a un coût....

Je suis désespéré face à cette injustice.